

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 JUILLET 2004**

Etaient présents : M. LOLLIOZ, Maire - M. LE VOT – Mme BOKAN – M. GERVAIS Mme DULAC - M. HOUILLON - Mmes KEULEN – PIERRE BONAMY – M. POULTEAU - Mme MERCIER - M. BESCO

Mmes TESTU – STRILOLO - MM. MARTIN-MOULINNEUF DUPREY - RIVAILLIER - M. JULIEN LABRUYERE

Mme MARION - MM. DELMAS - BEAUVAL – Mme JOUHANEAU

Absent ayant donné pouvoir : M. RAPAILLE (pouvoir à MME BOKAN)

M. BISCH (pouvoir à Mme DULAC)

M. BORDIER (pouvoir à Mme KEULEN)

Mme CAGNET (pouvoir à M. BESCO)

Mme BRISSON (pouvoir à Mme BONAMY)

M. TANCEREL (pouvoir à M. POULTEAU)

Mme TAMMAM (Pouvoir à Mme TESTU)

Secrétaire de séance : M. POULTEAU

M. le Maire présente le contexte et les conditions dans lesquels intervient cette délibération et donne la parole à M. LE VOT qui présente l'ensemble des éléments suivants :

(présentation de M. Le Vot). Voir intervention en annexe.

20h50 M. Julien Labruyère entre en séance

20h55 M. Duprey entre en séance

M. LE MAIRE propose de ne pas dépasser 1 heure de débats avant de passer au vote.

M. BEAUVAL demande le récapitulatif des sommes à rembourser au SICTOM pour la sortie.

M. DELMAS : « j'ai eu M. LE VOT au téléphone qui m'a donné des éléments complémentaires mais les éléments chiffrés restent difficiles à interpréter. Le coût de la sortie est d'environ 1 M€ Personnellement, je me souviens de l'adhésion au SICTOM et quand vous dites qu'un certain nombre de choses n'étaient pas prévisibles, c'est faux. Les propos de M. ASSEL n'étaient pas crédibles. D'ailleurs à cette époque nous avons dit que l'entrée au SICTOM allait être une catastrophe financière.

Les propositions de M. ASSEL relevaient déjà des incohérences tant sur les tonnages annoncés que sur le montage institutionnel.

Le prix était déjà beaucoup plus élevé qu'ailleurs.

En ce qui concerne la continuité géographique, ce point n'avait pas été abordé.

Vous dites que vous n'avez pas vu. Mais je rappelle que vous étiez, M. le Maire et M. Le Vot, délégués mais régulièrement absent, il n'y a qu'à se reporter aux comptes rendus de l'époque. Vous parlez des malversations, nous verrons, mais l'essentiel était, dès le départ, le montage institutionnel et financier du SICTOM. Il fallait payer une usine d'incinération située par ailleurs à 75 kms de Magny. Nous avions vu et dit toutes ces incohérences dès le départ et parce que nous n'avons pas été entendus, les magnycois ont payé vos erreurs.

M. LE MAIRE : « je remarque qu'il est proposé une convention de sortie et que vos interventions ne portent que sur le passé alors qu'il faut parler de l'avenir.

M. JULIEN LABRUYERE : « A l'époque de l'adhésion de Magny, je faisais partie de ceux qui pensaient que le SICTOM était un modèle exemplaire et donc le bon choix. Personne ne pouvait imaginer ce qu'allait en faire ses dirigeants.

Mais la question est aujourd'hui celle de la sortie et j'ai plusieurs questions. Le coût de sortie est d'environ 1 M€ à étaler sur 4 ans. Est-ce que ce coût pourra être pris en charge dans le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères ?

Par ailleurs, on peut imaginer que ce qui s'est passé ne se produira plus ailleurs, mais est-ce le bon moment pour sortir ? Y a t il des garanties de ne pas retomber dans le même écueil ?

Vous avez dit que c'était une bonne opération pour le SICTOM, s'agit-il d'une bonne opération pour Magny ?

Enfin, n'y a t il pas le risque d'ici fin 2004 de découvrir de nouvelles surprises et quelles garanties a-t-on sur les sommes dues ? Ne risque t-on pas de voir de nouvelles sommes demandées ?

M. BEAUVAL : « vous nous reprochez de revenir sur le passé, mais il faut bien tirer le bilan du passé pour analyser l'avenir. J'ai voté pour vous, M. le Maire, en 1995, mais cette adhésion au SICTOM a été une déception et c'est la raison pour laquelle je suis ici ce soir, dans l'opposition. J'aurai enfin souhaité avoir l'exposé de M. LE VOT.

M. DELMAS : « l'adhésion au SIDOMPE me rappelle les discussions de l'époque. Je rappelle à M. JULIEN LABRUYERE que la différence de coût entre le SICTOM et le SIDOMPE était très nette. Nous souhaitions à l'époque participer au choix du marché de collecte. Si on nous avait écouté on en serait pas là.

Vous proposez la sortie, très bien, il n'y a pas d'autres solutions. C'est notre intérêt étant donné la super-taxe que nous payons depuis 3 ans. Mais c'est aussi l'intérêt du SICTOM qui pourra épouser une partie de ses dettes.

M. RIVAILLIER : « M. LE VOT m'a mis en cause ».

M. LE VOT conteste cette mise en cause.

M. RIVAILLIER : « Vous avez démontré que la gestion du SICTOM était mauvaise, tout le monde est d'accord, et pour le reste la justice fera son travail. »

L'histoire du SICTOM commence en 1994 lorsque la Loi a imposé aux communes de se mettre aux normes dans la gestion des ordures ménagères avant le 1^{er} janvier 2002. Je suis donc allé à Villejust, à l'époque, et le Président du syndicat m'a dit « vous n'êtes pas de mon bord », je n'ai pas insisté.

J'ai sollicité le SIDOMPE qui m'indiquait qu'il n'était pas sûr de pouvoir prendre toutes les communes environnantes pour des questions de capacité.

C'est la raison pour laquelle j'ai interrogé le SICTOM par courrier pour demander si l'adhésion de Magny était éventuellement possible, mais sans engager la commune. C'était en 1995, période pré-électorale et j'ai tout gelé, rien n'a été fait avant les élections municipales.

Quand vous nous avez proposé l'adhésion, le 18 juin 1996, je vous ai demandé si le SIDOMPE était toujours hors course. Vous avez répondu oui. Or, j'ai un courrier de M. PELISSIER de novembre 1995 qui disait que le SIDOMPE pouvait incinérer nos déchets aux prix des communes « voisines » soit 414,18 F la tonne. Un autre courrier du SIDOMPE du 1^{er} juin 1996, disait qu'il pouvait accueillir d'autres communes contrairement à ce que laissaient apparaître les 1^{ères} prévisions et le prix passaient à 374 F.

Le 18 juin 1996, les élus du conseil municipal ont été trompés car ils ne savaient pas l'existence de ces courriers. J'ai demandé à surseoir à cette adhésion et M. LE VOT a dit que c'était urgent sinon le Préfet prendrait la décision.

Donc, non seulement les lettres du SIDOMPE n'étaient pas connues, les chiffres étaient faux et le PV du conseil n'est pas sincère. Le PV reprend l'engagement du Maire qui disait que « la délibération sera annulée si les chiffres de M. DELMAS étaient valables ». Sur le registre des délibérations, le texte était différent et disait « le conseil municipal sera ressaisi... ». La délibération n'était donc plus conditionnelle et cette réunion n'a jamais eu lieu.

Il y a eu tromperie donc des élus de l'opposition mais aussi de la majorité. Je tiens à faire remarquer qu'avant les malversations au SICTOM, il y a eu des malversations à Magny.

M. LE VOT, vous étiez d'accord avec M. ASSEL, il y a eu complicité.

M. LE VOT : « vous n'avez pas le droit de dire cela, c'est un scandale, ce sont des propos mensongers ! »

M. BESCO : « ce type d'accusations répétitives est inadmissible, c'est inacceptable. »

M. RIVAILLIER : « Vous aviez promis à M. ASSEL de faire voter l'entrée de Magny au SICTOM. Il y avait une pré-entente entre M. LE VOT et M. ASSEL. Je veux bien retirer le terme malversations mais il y avait pré-entente. »

M. BESCO : « Vous confirmez qu'il y a eu pré-entente entre M. LE VOT et M. ASSEL. Vous revenez sur le terme malversations mais vous parlez de pré-entente ? »

M. RIVAILLIER : « oui je retire le terme malversations mais il y a eu entente. »

M. BESCO : « je vous mets en garde sur ce que veux dire pré-entente dans ce genre d'affaire. Je vous rappelle que dans cette salle nous avons voté un texte dénonçant les attaques contre les élus. »

M. LE MAIRE : « Je tiens à vous rappeler que nous devons délibérer sur une convention et pour l'instant nous n'avons parlé que du passé. Il faut discuter de cette convention et de l'état des négociations, seul M. JULIEN LABRUYERE l'a fait jusque-là. »

Je souhaite que l'on cesse de revenir sur le passé et certaines allusions sont indignes.

M. RIVAILLIER : « nous sommes d'accord pour la sortie du SICTOM puisque nous ne voulions pas y entrer. Cependant nous ne comprenons pas tous les chiffres. Si les 9,35 % sont clairs puisqu'il s'agit de la part de la population magnycoise je ne comprends pas les autres chiffres au regard de ce que j'ai recensé entre le Canard Enchaîné, le Cabinet Mazard...ces chiffres ne concordent pas. »

M. LE MAIRE : « je rappelle que les chiffrages contenus dans la convention ont été opérés sous le contrôle et la validation des services de l'Etat (le Sous Préfet et le Trésorier).

M. LE VOT : « Je précise que les élus de Magny n'ont pas été en garde à vue contrairement à d'autres. Je tiens à la disposition de tous, les documents des différentes réunions de l'époque, notamment le compte rendu de la commission urbanisme où les différentes propositions étaient présentées. Différents membres de l'opposition étaient présents, j'ai les noms sous les yeux.

Pour répondre aux différentes questions qui ont été posées, et pour revenir d'abord sur les coûts, je ne partage pas l'avis de M. DELMAS qui consiste à dire que ? même sans les malversations, le système ne pouvait fonctionner. En revenant au SIDOMPE, nous paierons probablement les prix pratiqués par le SICTOM jusqu'en 2001.

Concernant le coût de la sortie, nous paierons entre 1 et 1,1 M€ certaines sommes étaillées sur 2 ans, d'autres sur 4 ans. Il nous appartiendra, lors de l'élaboration du budget, de voir comment payer ces sommes. En 2005, il ne sera peut être pas possible de baisser la TEOM, mais ensuite sans doute. Mais tant que les marchés d'appel d'offres ne seront pas ouverts nous n'aurons pas de réponse.

Vous avez posé la question du moment de la sortie. En tous les cas, il n'y a pas au SICTOM la volonté pour le moment de modifier sa gestion. J'espère, comme vous, que nous ne quitterons pas le SICTOM pour retrouver d'autres bizarries. On est obligé de faire un pari, mais c'est vrai à chaque fois que l'on prend une décision.

Le SICTOM assurera le service jusqu'au 31 décembre 2004, au-delà rien ne sera plus imputable à Magny.

M. JULIEN LABRUYERE : « quelle garantie a t-on qu'il n'y aura pas d'autres sommes à rembourser ? »

M. LE VOT : « la garantie du passif, c'est le compte administratif 2004, document officiel, qui nous le garantira. Vous disiez que vous ne croyiez pas à un compromis « gagnant – gagnant » ; moi je ne crois pas que les choses peuvent aller autrement. Magny est la 1^{ère} commune à être partie civile. Il y a des raisons objectives pour que le SICTOM souhaite se débarrasser des gêneurs.

Concernant les projets futurs, il y a toujours des choix techniques à faire mais tout se discute en fonction de données objectives (filières, subventions...).

M. DELMAS lit une déclaration (jointe en annexe).

M. RIVAILLIER lit une déclaration (jointe en annexe).

M. LE VOT : « le recours a été rejeté parce qu'il était hors délai. »

M. JULIEN LABRUYERE : « nous voterons pour cette sortie en demandant une vigilance particulière pour l'avenir mais, dans tous les cas, cette décision sera un électrochoc pour les autres communes. On n'aurait jamais du en arriver là car à l'échelle du monde le tri et la prise en compte des déchets sont nécessaires. »

M. LE MAIRE : « Si les choses ont pu bouger, c'est grâce à volonté sans faille de la majorité municipale, de la population, des associations. Malheureusement c'est à Magny que nous avons eu la plus forte opposition d'un petit nombre qui a servi l'actuel Président du SICTOM. En semant le trouble, certains à Magny ne nous ont pas permis de sortir plutôt.

Pour sortir du SICTOM, il faut une majorité qualifiée des 42 communes. La convention de sortie présentée ce soir n'est donc qu'une première étape. L'étape suivante sera, nous l'espérons, la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération. Aujourd'hui, on ne peut pas avoir la garantie que cette décision sera prise mais les choses avancent.

D'ailleurs, le bureau d'études désigné par la Communauté d'Agglomération positionne Magny par rapport aux autres communes de l'agglomération. Les chiffres sont beaucoup plus élevés à Magny. »

La négociation a été dure et je remercie M. LE VOT qui s'est complètement impliqué dans cette négociation qui nécessitait une analyse technique particulière. Je pense que nous avons abouti à un coût de sortie équilibré qui correspond à ce qui est pratiqué pour ce type de sortie (rappelons nous de la sortie de Voisins du SIVOM). Ces chiffres ont été contrôlés et validés par les services de l'Etat. Nous conservons la déchetterie qui est l'une de celle qui fonctionnent le mieux dans le SICTOM. Je tiens aussi à remercier les services administratifs qui se sont beaucoup impliqués.

Concernant les bacs, il n'y a aucune commune mesure entre le prix de départ et le prix négocié auquel on est arrivé pour la sortie.

Nous avons défendu au mieux l'intérêt des magnycois. Nous ne crions pas victoire tant que les 42 communes n'ont pas délibéré et tant que l'arrêté inter-préfectoral n'est pas pris. L'engagement que je prends, c'est que tout cela se fera dans la transparence. »

M. DELMAS : « nous voterons pour cette sortie mais nous ne cautionnons pas l'historique contenu dans cette délibération. »

M. LE MAIRE : « nous votons pour la délibération dans son entier pas pour la partie qui vous intéresse. »

M. LE VOT : « d'autant que ce préambule est important pour la prise de position des 42 communes ; cette délibération sera jointe au dossier de saisine de toutes les communes.

M. le Maire demande un vote nominatif.

LOLLIOZ	Pour	MERCIER	Pour
LE VOT	Pour	BESCO	Pour
BOKAN	Pour	TESTU	Pour
RAPAILLE	Pour	TANCEREL	Pour
GERVAIS	Pour	TAMMAM	Pour
DULAC	Pour	STRIOLO	Pour
BISCH	Pour	MARTIN MOULINNEUF	Pour
BORDIER	Pour	DUPREY	Pour
HOUILLON	Pour	RIVAILLIER	Pour
KEULEN	Pour	JULIEN LABRUYERE	Pour
CAGNET	Pour	MARION	Pour
BRISSON	Pour	DELMAS	Pour

PIERRE
BONAMY
POULTEAU

La séance est levée à.

Le Maire

J. LOLLIOZ

Pour
Pour
Pour

BEAUVAL
JOUHANEAU

Le Secrétaire de séance

J.F. POULTEAU

Pour
Pour

Le Secrétaire Auxiliaire

Th. GALLEN